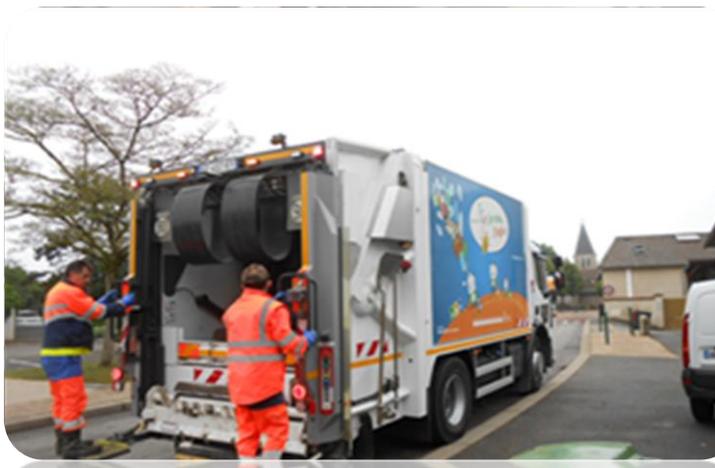


RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets





SOMMAIRE



Première partie : les indicateurs techniques de collecte

1	Le territoire desservi.....	4
2	La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr).....	5
3	La collecte sélective : emballages, papier, verre.....	8
4	La déchèterie communautaire du Moulin.....	12
5	Synthèse des déchets ménagers et assimilés collectés	18
6	Les faits marquants	20

Deuxième partie : les indicateurs techniques de traitement

1	Le traitement des ordures ménagères résiduelles	24
2	Le traitement des déchets issus de la collecte sélective	25
3	Le traitement des déchets collectés en déchèterie.....	27

Troisième partie : les indicateurs financiers

1	Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.....	30
2	Principales prestations de service.....	30
3	Aides publiques et soutiens versés par les organismes agréés	31
4	Recettes perçues au titre de la valorisation (revente des matériaux).....	32
5	Coût du service	32
6	Financement détaillé du service	33
7	Les indicateurs de coût.	34

ANNEXES.....	37
--------------	----





Première partie :
LES INDICATEURS
TECHNIQUES DE
COLLECTE



Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel doit présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

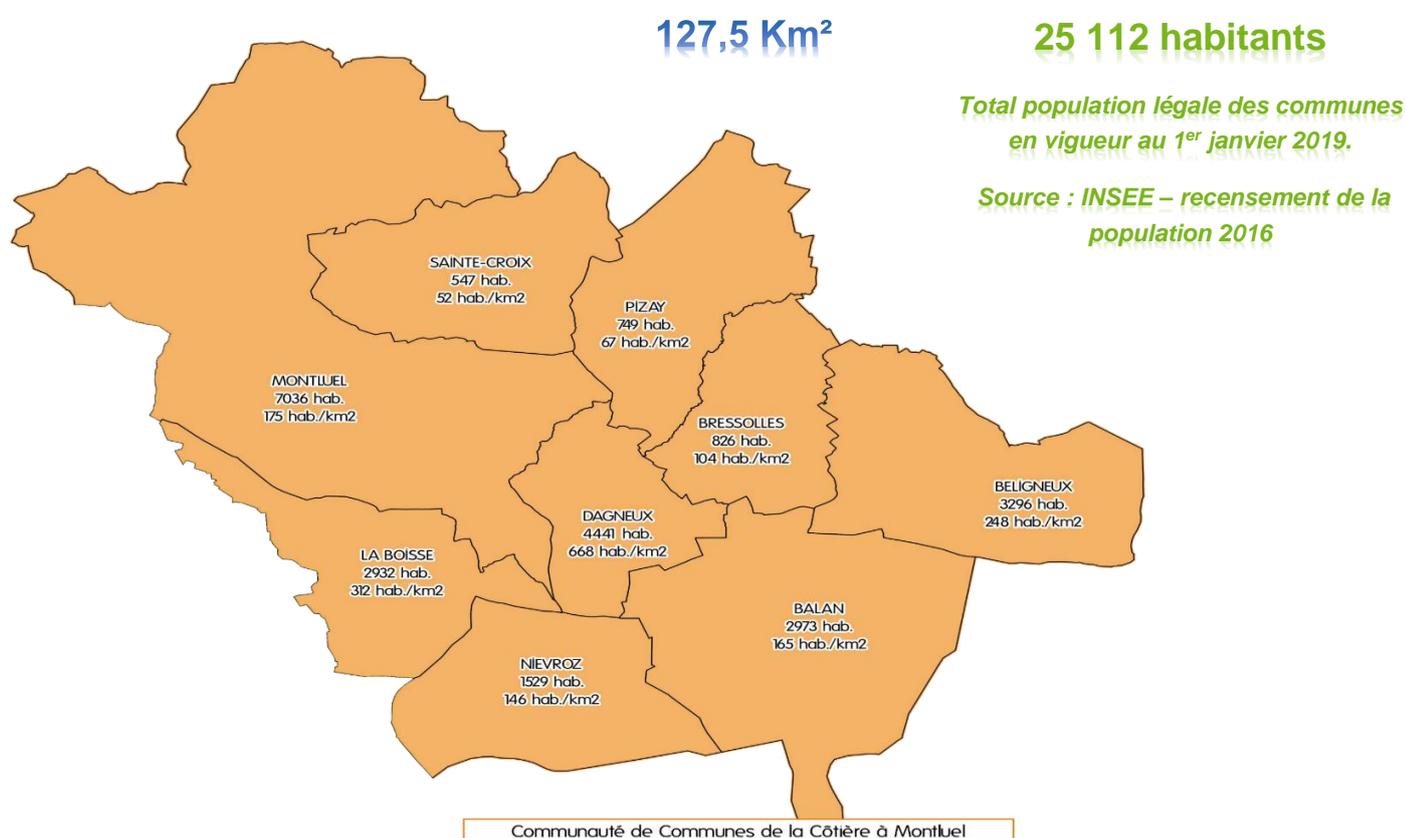
Après présentation au conseil communautaire, le présent rapport sera mis à la disposition du public sur le site www.3cm.fr et transmis aux maires de chacune des communes pour une présentation en conseil municipal.

Ce rapport dresse un bilan technique et financier, ce dernier étant élaboré avec la méthode Comptacoût conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Cette méthode permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner la matrice Comptacoût, cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. La matrice 2019 de la 3CM a été validée le 5 juin 2020 par le cabinet AWIPLAN diligenté par l'ADEME pour procéder au contrôle et à la validation des matrices des coûts

1 Le territoire desservi.

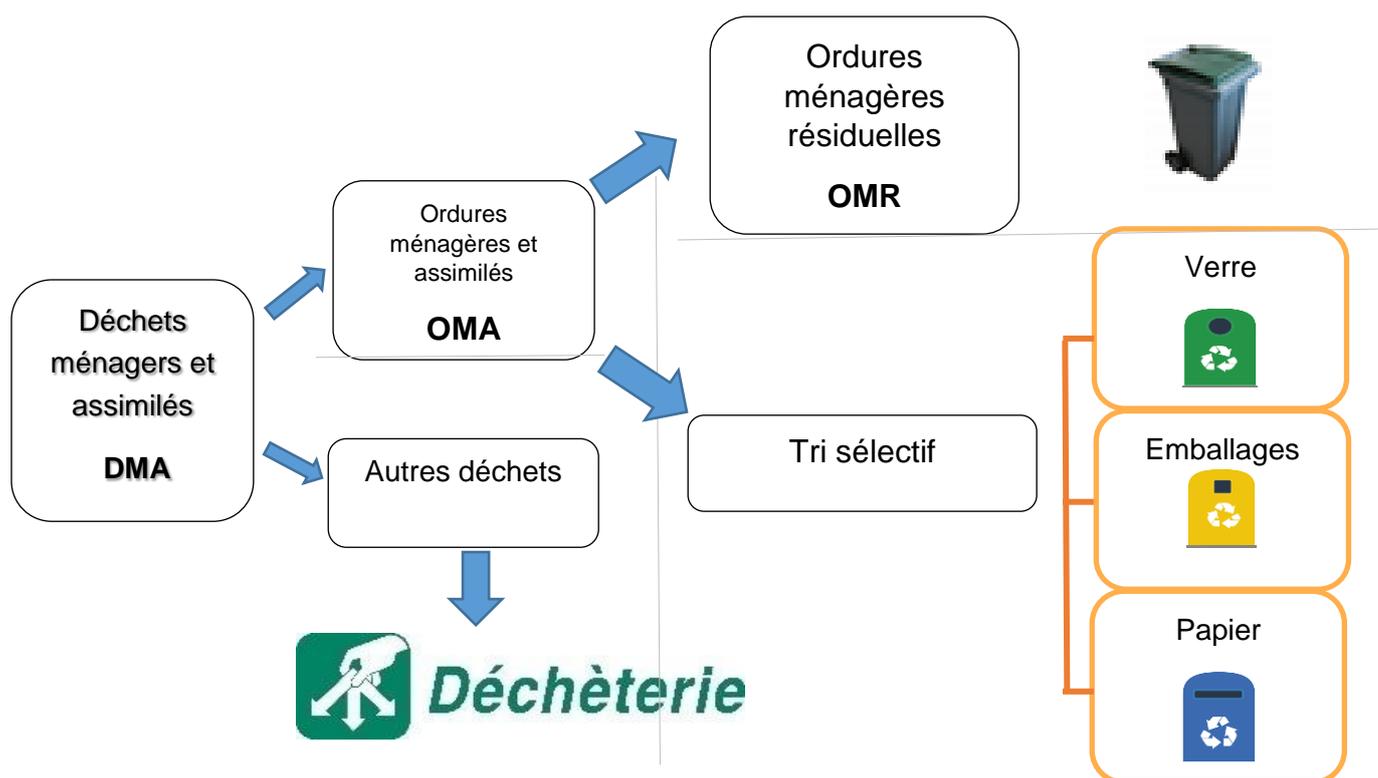
La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, dénommée ci-après « la 3CM », collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 9 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets non ménagers des activités d'industrie, de commerce, d'artisanat ou de services privés ou publics présentés à la collecte dans les mêmes conditions que les déchets des ménages dans la limite de 3000 litres par établissement et par semaine tel que précisé dans le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.



L'ADEME classe la 3CM dans la typologie des collectivités « **mixte à dominante rurale** ». Cette classification est construite selon les caractéristiques principales de l'occupation de l'espace et de l'habitat (densité de logements inférieur ou égal à 80 logements/km² et taux d'habitat collectif compris entre 20 % et 45 %). Ces caractéristiques ont des incidences sur les indicateurs du service public de gestion des déchets (performances et importance relative de la collecte sélective).

Schématiquement, les déchets ménagers et assimilés se répartissent de la manière suivante :



2 La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr).

Sur le territoire de la 3CM, la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) est réalisée une à deux fois par semaine (voir le planning de collecte ci-dessous).

La 3CM n'assure pas la fourniture des poubelles.

La collecte des OMr est assurée en régie par la 3CM. Elle est organisée en dix tournées hebdomadaires et assurée par deux équipes de collecte, soit un effectif de six agents.



COMMUNES	SECTEURS COLLECTES	JOUR(S) DE COLLECTE
BALAN	Commune de Balan Habitats collectifs *	Jeudi Mardi et vendredi
BELIGNEUX	Béligneux village Habitats collectifs * Chânes	Mercredi Mercredi et vendredi Vendredi
BRESSOLLES	Commune de Bressolles	Jeudi
DAGNEUX	Commune de Dagneux (sauf route de Sainte-Croix) Habitats collectifs * Route de Sainte-Croix	Mardi Mardi et vendredi Vendredi
LA BOISSE	Commune de La Boisse Habitats collectifs *	Lundi Lundi et vendredi
MONTLUEL	Montluel ville (sauf rues suivantes) Grande Rue, Rue Notre Dame des Marais et Rue de la gare Habitats collectifs * Jailleux Route du Gabet (Jailleux) Hameaux du plateau Route de Sainte-Croix	Lundi et jeudi Mercredi et vendredi Lundi et jeudi Lundi Mercredi Mercredi Vendredi
NIEVROZ	Commune de Niévroz	Mardi
PIZAY	Commune de Pizay	Mercredi
STE-CROIX	Commune de Sainte-Croix	Mercredi

*Est considéré comme « habitat collectif » pour la mise en place d'une collecte bi-hebdomadaire un bâtiment d'habitation qui comporte :

- plus de 10 logements distincts superposés même partiellement,
 - des parties communes bâties desservant tout ou partie des logements.
- Les parties communes « desservant » les logements peuvent être :
- les voies de circulation conduisant à tout ou partie de ces logements (voies communes à plusieurs logements, horizontales ou verticales),
 - les locaux ou les constructions profitant à plusieurs logements, tels que local boîtes aux lettres, local vélos, abri poubelles, etc...

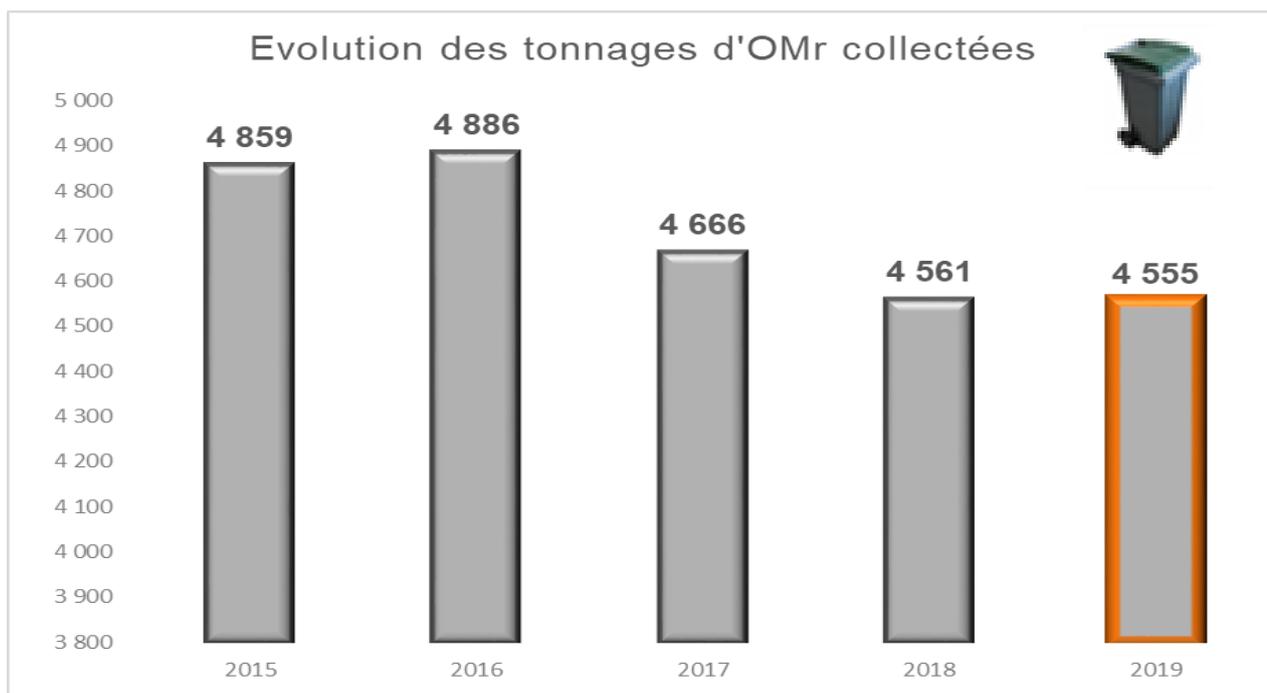
TONNAGE D'OMR COLLECTE

Pour l'année 2019, la quantité d'OMr collectée sur le territoire de la 3CM est de **4 555 tonnes**.

Ce tonnage est en stagnation après deux années de diminution.

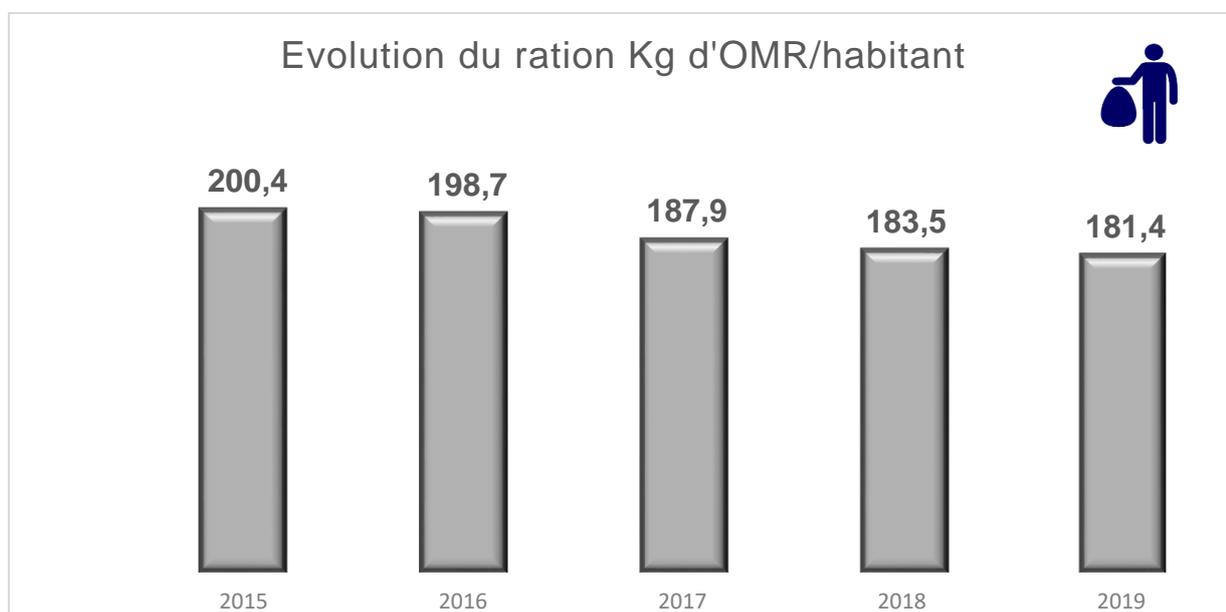
	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Population légale Insee	24 243	24 586	24 837	24 851	25 112	1,05%
Tonnages OMr	4 859	4 886	4 666	4 561	4 555	-0,13%





RATIO PAR HABITANT

Sur l'année 2019, le ratio d'ordures ménagères (OMR) collectées est de **181.4 kg par habitant**.



Par comparaison, cet indicateur était de 190 kg/habitant pour le département de l'AIN en 2018 et de 233 kg pour la région AURA. Source : enquête 2018 SINDRA – Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes.

3 La collecte sélective : emballages, papier, verre.

Sur le territoire de la 3CM, la collecte sélective s'effectue en apport volontaire dans des colonnes de tri aériennes ou enterrées. 52 aires de tri sont réparties sur le territoire accessibles aux usagers et 17 implantées sur domaine privé. La liste des aires de tri implantées sur le territoire est présentée en **annexe 1**.

Colonnes de tri enterrées



Colonnes de tri aériennes



Les principales règles de tri en vigueur sur le territoire sont les suivantes :



Dans les bornes jaunes : les **emballages ménagers** :

Cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles, bidons et flacons en plastique vides, emballages en métal

La déchèterie du Moulin à La Boisse est équipée d'une benne à quai dédiée aux emballages.



Dans les bornes bleues : le **papier**

Journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, enveloppes avec ou sans fenêtre, livres, cahiers, catalogues, annuaires...

La déchèterie du Moulin à La Boisse est équipée d'une benne à quai dédiée aux papiers



Dans les bornes vertes : le **verre**

Bouteilles, bocaux, flacons

La collecte de ces différents matériaux est réalisée pour le compte de la 3CM par des prestataires de services.

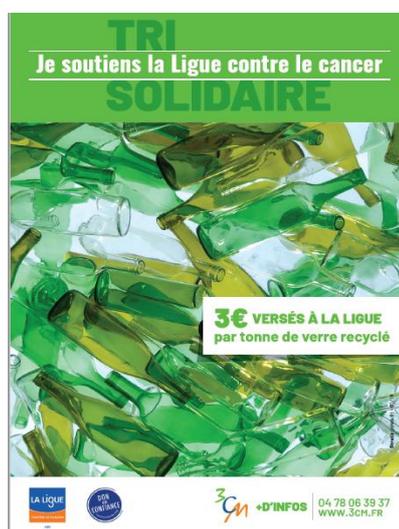
La fréquence de collecte hebdomadaire est variable selon le gisement constaté :

- Les colonnes de verre et de papier les plus productives sont collectées chaque semaine.
- Les colonnes d'emballages les plus productives sont collectées deux fois par semaine.

Afin de promouvoir le geste de tri du verre et du papier et leur donner une valeur solidaire, la 3CM a conclu des conventions de partenariat.

- avec le comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer pour le tri du verre
- avec l'association France Alzheimer de l'Ain pour le tri du papier

3 € sont versés à cette association pour chaque tonne de matériau recyclé



Nettoyage des aires de tri

Un agent de la 3CM est chargé de l'entretien quotidien des aires de tri (collecte des dépôts sauvages, nettoyage des bornes, mise à jour des consignes de tri...).



TONNAGES COLLECTES

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités collectées (en tonnes) pour les trois flux issus de collecte sélective :

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
 Emballages ménagers (entrée centre de tri)	431	435	467	508	526	3,50%
<i>Emballages ménagers hors refus</i>	321	326	353	373	362	-2,95%
<i>Refus de tri sortis du CDT</i>	110	109	114	135	164	21,48%
<i>Taux de refus</i>	26%	25%	24%	27%	31%	
 Papier tonnages entrée centre de tri	448	440	455	447	426	-4,79%
 Verre	708	709	739	824	801	-2,84%
TOTAL COLLECTE	1 587	1 584	1 661	1 779	1753	-1,46%

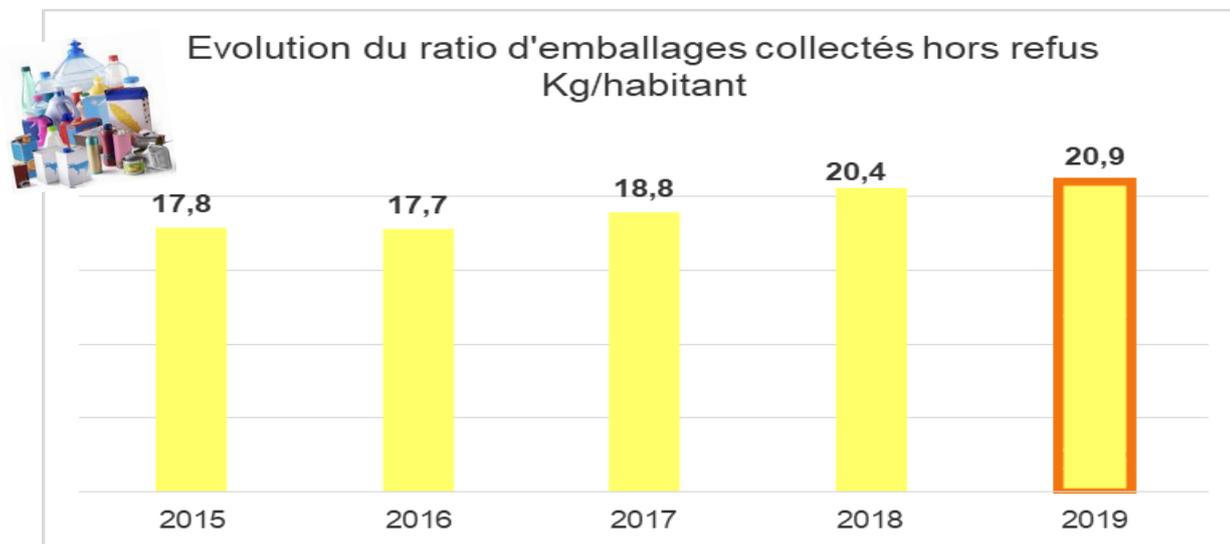
Pour l'année 2019, le tonnage global de la collecte sélective s'établit à 1753 tonnes, chiffre en diminution de 1.5 % par rapport à 2018 (après avoir augmenté de 7.1 % par rapport à 2017).

La collecte des emballages a progressé de 3.5 % alors que les tonnages collectés de papier et verre ont diminué respectivement de 4.8 % et 2.8 %.

Le taux de refus (part des emballages collectés non valorisables correspondant à des erreurs de tri) a toutefois augmenté et atteint 31 %.

RATIOS PAR HABITANT

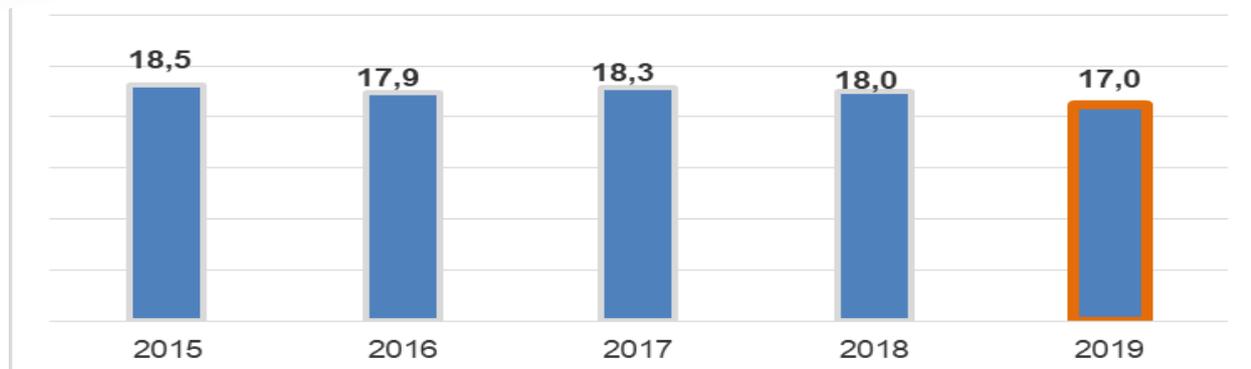
Le ratio emballages atteint 20.9 kg par habitant en 2019 ce qui représente une augmentation de 0.5 kg par rapport à 2018.



Le ratio **papier** s'élève à **17 kg** par habitant soit une diminution de 1 kg par rapport à 2018.

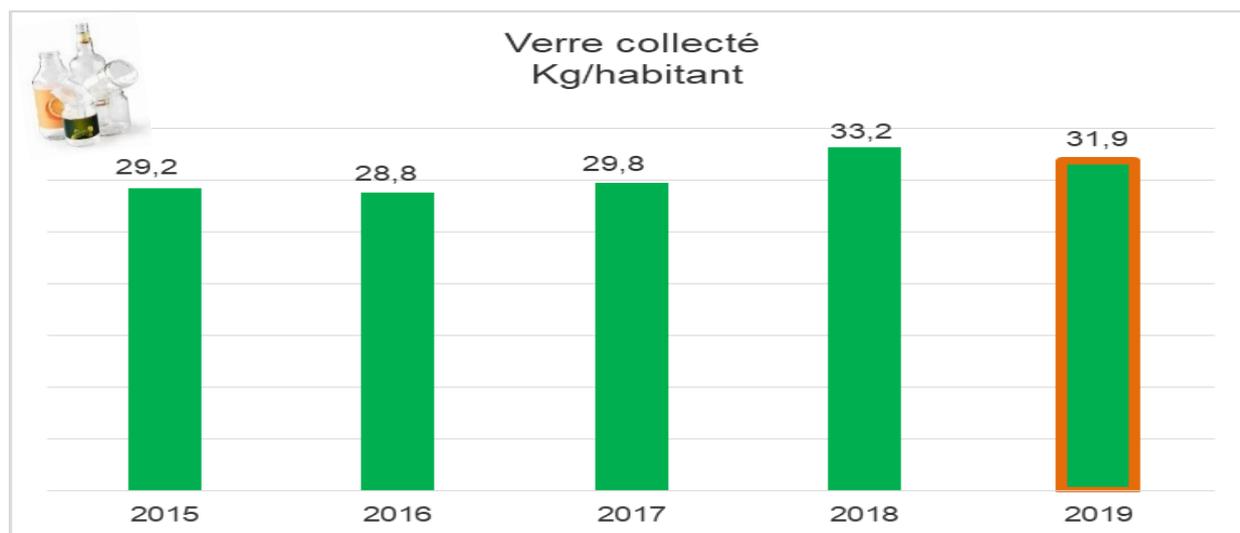


Evolution du ratio de papier collecté hors refus Kg/habitant



Le ratio des « recyclables secs hors verre » (emballages + papiers) de la 3CM est donc de **37.9 kg/habitant** (**38 kg/habitant en 2018**). Ce même ratio est de 47 Kg/habitant pour le département de l'Ain (Source : enquête 2018 SINDRA – Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes).

Pour 2019, le ratio verre est de **31.9 kg** par habitant, performance en diminution de 1.3 kg par rapport à l'année 2018.

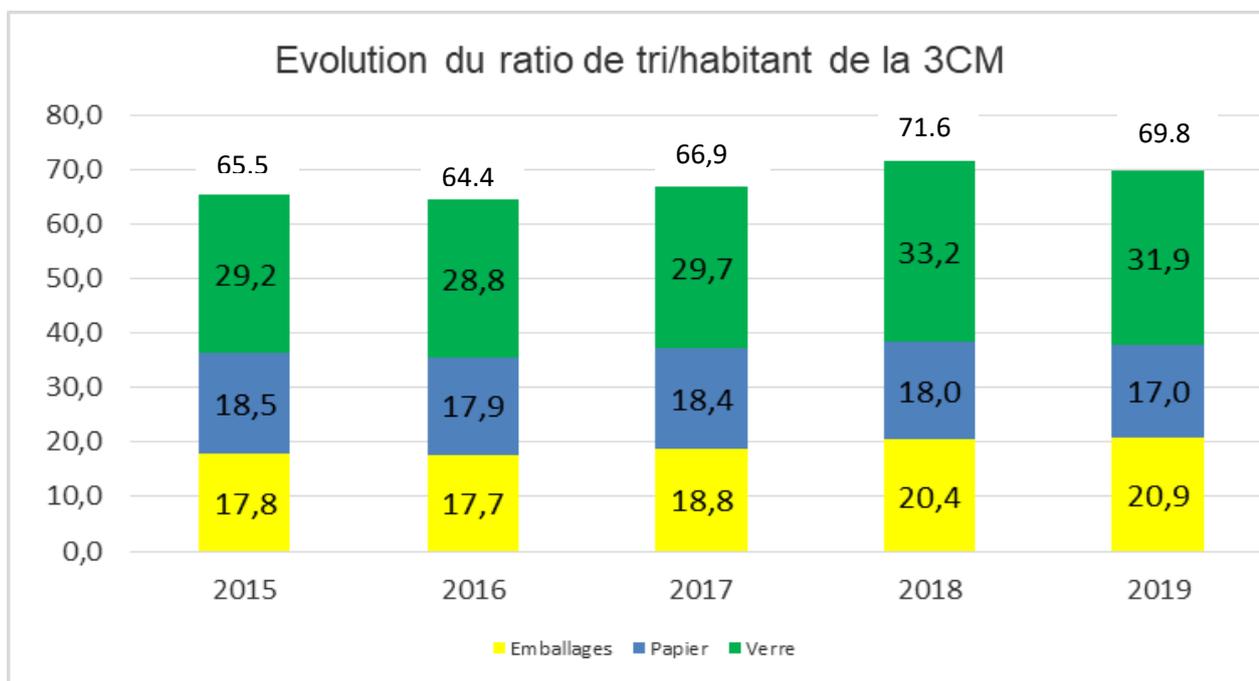


Le ratio de collecte sélective du verre par habitant du Département de l'Ain était de 36 kg/habitant pour l'année 2018 (source SINDRA – Observatoire des déchets en région Auvergne Rhône-Alpes).

Le ratio tri total (emballages + papier + verre) de la 3CM est de 69.8 kg par habitant soit une diminution de 1.8 kg par rapport à 2018.

Le ratio tri total moyen des collectivités du département de l'Ain pour l'année 2018 est de 83 kg par habitant. (source SINDRA – Observatoire des déchets en région Auvergne Rhône-Alpes).





4 La déchèterie communautaire du Moulin

Une déchèterie est présente sur le territoire de la 3CM à l'adresse suivante :

1064 chemin de la Plaine à La Boisse.

Le site permet aux usagers de venir déposer les déchets non pris en charge dans le cadre de la collecte ordinaire des ordures ménagères ou des colonnes de tri du fait de leur encombrement, de leur qualité ou de leur nature.

L'accès aux professionnels est autorisé et payant.

L'accueil des usagers, l'exploitation et l'entretien de la déchèterie sont assurés par le personnel de la 3CM. L'enlèvement et le transport des déchets jusqu'aux sites de traitement ou valorisation sont assurés par des prestataires externes mandatés par la 3CM.



Horaires d'accès

Du lundi au samedi

8h30-11h45 / 13h30-17h45

La déchèterie est fermée les dimanches et jours fériés.

Déchets acceptés

- Les métaux ferreux et non ferreux,
- Les cartons,
- Les gravats (briques, parpaings, pierres, tuiles, ardoises...),
- Le plâtre,
- Le bois,
- Les déchets verts des jardins (tontes de pelouse, produits d'élagage ou petits branchages, déchets floraux...),
- Les déchets encombrants (meubles, canapés, laine de verre, moquette, résidus des aménagements intérieurs des habitations, polystyrène, plastique non recyclable...),
- Les journaux, magazines, revues, papiers, livres,
- Les déchets d'emballages ménagers (verre, cartonnets, briques de lait...),
- Le PVC,
- Les télévisions, écrans d'ordinateurs, électroménager et autres déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Les linges, vêtements, chaussures, maroquinerie,
- Les pneus des véhicules légers sans jante,
- Les capsules de café des marques Nespresso et Tassimo,
- Les lunettes,
- Les lampes, tubes fluorescents,
- Les cartouches d'encre,
- Les huiles de vidange des moteurs,
- Les piles et accumulateurs,
- Les batteries des véhicules légers,
- Les huiles de friture,
- Certains déchets spéciaux (toxiques ou dangereux) : les peintures, vernis, teintures, acides (sulfurique, chlorhydrique...), bases (soude, ammoniac...), colles, résines, mastics, diluants, détergents, détachants, solvants, aérosols, produits du traitement du bois, produits de traitement des métaux, produits phytosanitaires, filtres à gasoil, radiographies argentiques, bouteilles de gaz (uniquement butane et propane), cartouches de gaz, extincteurs d'une capacité maximum de 6 kgs.

La déchèterie est équipée de 2 bennes de la filière ECOMOBILIER, éco-organisme à but non lucratif dédié à la collecte, au recyclage et à la réutilisation du mobilier domestique. Dans ces bennes doivent être déposés tous les meubles ou parties de meubles quel que soit le matériau constituant.

En complément des bornes réparties sur l'ensemble du territoire, la déchèterie met à disposition des usagers une benne dédiée aux emballages recyclables (cartonnets, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires) et une benne dédiée au papier recyclable.

Accès et conditions tarifaires

L'accès à la déchèterie est uniquement réservé aux administrés et professionnels du territoire de la 3CM. L'accès est contrôlé via un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques, nécessitant au préalable l'enregistrement du véhicule auprès des services de la 3CM.



PARTICULIER DOMICILIÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM :

Genre national (champ J1 du certificat d'immatriculation)	PTAC (champ F2 du certificat d'immatriculation)	Tarif au passage
VP (véhicule particulier)	≤ 3,5 tonnes	GRATUIT jusqu'au 50 ^{ème} passage sur l'année civile 10 € à partir du 51 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	< 2, 6 tonnes	
CTTE (camionnette)	≥ 2,6 tonnes	GRATUIT jusqu'au 25 ^{ème} passage sur l'année civile 20 € à partir du 26 ^{ème} passage

Un nouveau règlement de la déchèterie du Moulin a été approuvé par le conseil communautaire du 6 février 2019.

Il a pour objet de définir les règles applicables au fonctionnement de la déchèterie.

Les dispositions prévues s'appliquent aux usagers du site, au personnel et prestataires de la 3CM.

Règlement complet :

www.3cm.fr

PROFESSIONNEL INSTALLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA 3CM :

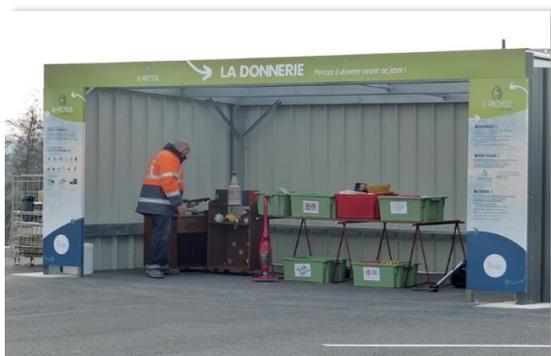
Genre national (champ J1 du certificat d'immatriculation)	PTAC (champ F2 du certificat d'immatriculation)	Tarif au passage
VP (véhicule particulier)	≤ 3,5 tonnes	GRATUIT jusqu'au 50 ^{ème} passage sur l'année civile 10 € à partir du 51 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	< 2, 6 tonnes	15 € jusqu'au 150 ^{ème} passage sur l'année civile 25 € à partir du 151 ^{ème} passage
CTTE (camionnette)	≥ 2,6 tonnes	20 € jusqu'au 150 ^{ème} passage sur l'année civile 30 € à partir du 151 ^{ème} passage

Deux passages gratuits par mois calendaire (les deux premiers passages du mois).

Prévention des déchets

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la 3CM met à disposition des usagers deux **zones de réemploi**.

La donnerie



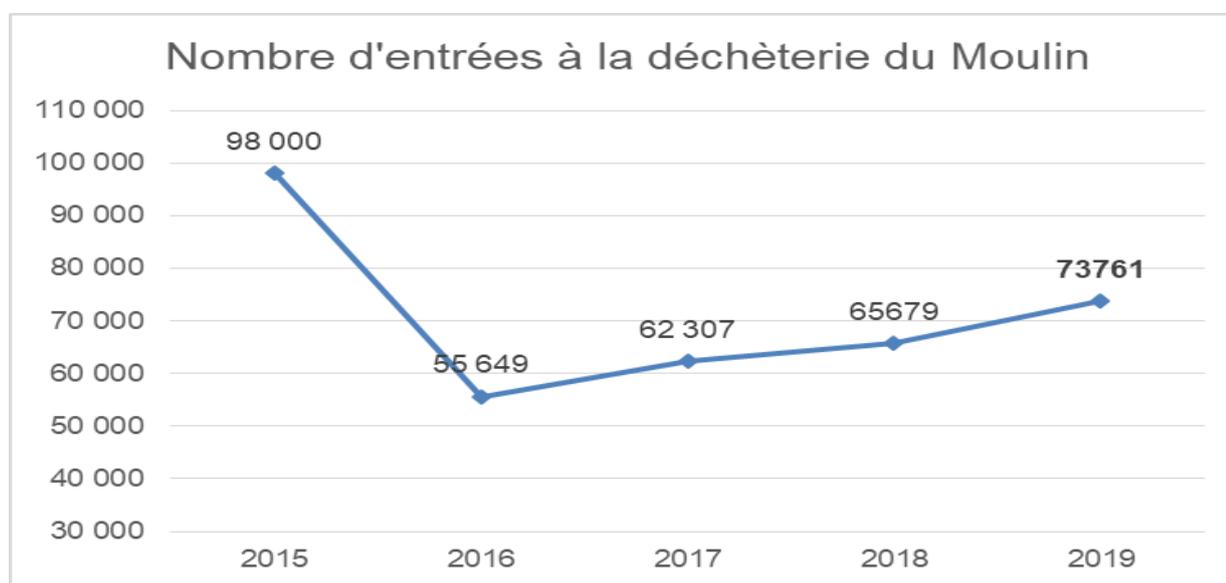
A la donnerie, peuvent être déposés des objets encore réutilisables (petits meubles, jouets, bibelots, vaisselles, décoration...). Ces objets sont récupérés par l'association Sols'Tisse basée à Montluel. L'association procède au tri et au nettoyage des objets qui sont ensuite revendus à bas prix dans le magasin « La recycle de Sols'Tisse » situé dans la même rue que la déchèterie. Cette activité, sans but lucratif, a pour objectif le retour à l'emploi pour des personnes en difficultés d'insertion professionnelle.

Le préau des matériaux



Le préau des matériaux a pour fonction de permettre aux particuliers et professionnels de déposer des matériaux type planches, carrelages palettes, tuyaux en PVC, grillage, tuiles... encore utilisables et de se servir à leur tour de ce qui a été déposé.

Fréquentation de la déchèterie



La fréquentation du site augmenté de 12.3 %.



TONNAGES COLLECTES

TYPE DE DECHETS	2015	2016	2017	2018	2019	PART 2019	EVOLUTION TONNAGE 2018-2019
CARTON	278,1	246,2	268,7	279,6	303,8	4,1%	8,6%
BOIS	899,2	749,4	577,6	586,6	650,8	8,7%	11,0%
FERRAILLE	311,4	261,6	244,8	276,7	293,9	3,9%	6,2%
GRAVATS	1 883,9	1 290,1	1 550,2	1 933,6	1 976,1	26,5%	2,2%
ENCOMBRANTS	843,3	650,6	591,9	603,6	775,8	10,4%	28,5%
MOBILIER (<u>depuis le 2 mai 2017</u>)			320,9	543,6	555,4	7,4%	2,2%
DECHETS VERTS	1 934,3	1 970,5	1 857,2	2 020,9	2 232,4	29,9%	10,5%
PVC	14,7	12,9	9,2	12,2	13,1	0,2%	7,9%
PLATRE	215,5	170,0	171,2	211,1	261,8	3,5%	24,0%
DEEE	170,6	174,7	206,3	213,4	218,5	2,9%	2,3%
DECHETS DANGEREUX (DDS)	69,8	54,7	65,2	76,9	79,2	1,1%	3,0%
AMIANTE	-	-	-	-	18,5	0,2%	100,0%
TEXTILES bornes LE RELAIS	21,2	33,5	48,4	55,7	60,4	0,8%	8,5%
HUILE DE VIDANGE	6,9	5,8	10,7	8,6	10,1	0,1%	17,9%
HUILE DE FRITURE	1,3	1,3	1,2	1,2	1,5	0,0%	29,1%
PILES	1,8	3,1	1,8	2,1	1,6	0,0%	-24,5%
LAMPES	0,6	0,9	0,6	0,9	0,8	0,0%	-13,5%
PNEUS	-	9,1	8,5	11,4	10,8	0,1%	-5,0%
CARTOUCHES D'ENCRE	0,1	0,6	0,7	0,6	0,8	0,0%	28,6%
CAPSULES NESPRESSO	2,2	2,6	1,9	3,1	3,7	0,0%	19,5%
CAPSULES TASSIMO	0,3	0,5	0,5	0,6	0,6	0,0%	9,6%
TOTAL	6 655	5 638	5 937	6 842	7 470	100,0%	9,2%

Le tonnage global collecté en déchèterie s'est élevé à 7 470 tonnes pour l'année 2019 (hors bennes papiers et emballages dont les tonnages sont intégrés au tri) **soit une augmentation des tonnages de 9.2 % par rapport à l'année 2018** au cours de laquelle les tonnages avaient déjà augmenté de 15.2 %.

L'**augmentation la plus significative** concerne les encombrants (+28.5 %).

On note que 18.5 tonnes d'amiante ont été collectées, déchet qui était refusé les années précédentes à la déchèterie.

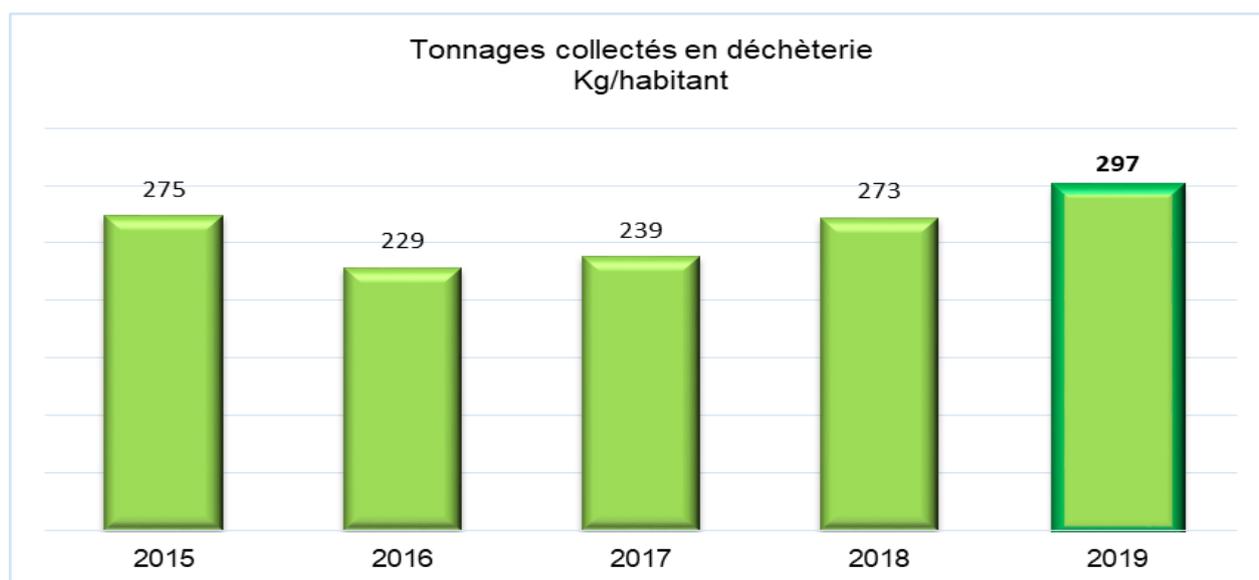
La donnerie

En 2019, l'association Sols'Tisse a récupéré 40 **tonnes** d'objets divers (petits meubles, bibelots, vaisselles, jouets...)



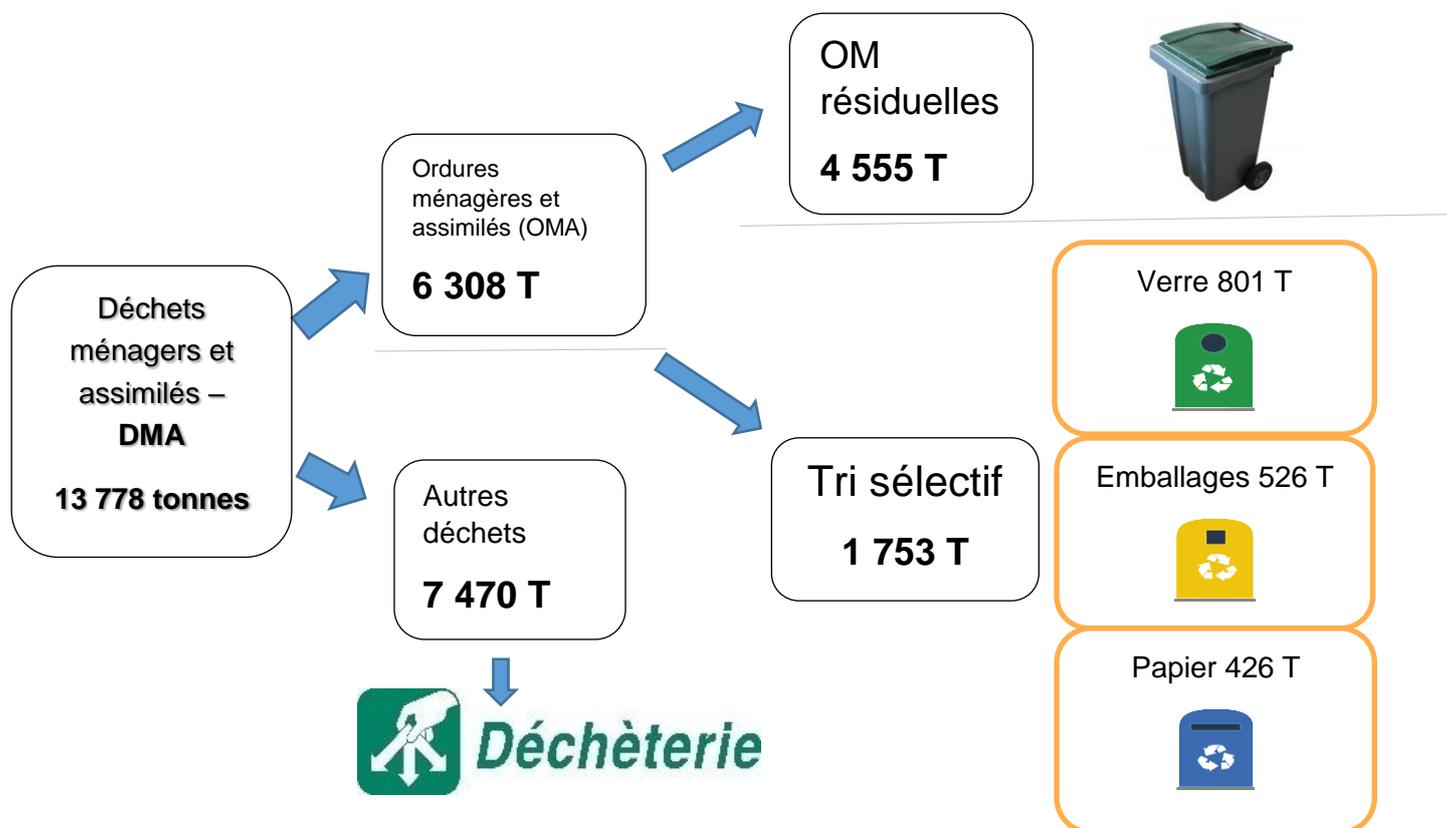
RATIO PAR HABITANT

Les 7 470 tonnes de déchets collectés en déchèterie au cours de l'année 2019 représentent un ratio de **297 kg/habitant**.



5 Synthèse des déchets ménagers et assimilés collectés

De manière schématique, les déchets collectés en 2018 se répartissent comme suit :



EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

COLLECTE	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Population totale Insee	24 243	24 586	24 837	25 100	25 112	0,0%
Ordures ménagères résiduelles	4 859	4 886	4 666	4 561	4 555	-0,1%
Collecte sélective (emballages, papier, verre)	1 587	1 584	1 661	1 779	1 753	-1,5%
Déchèterie	6 655	5 638	5 937	6 842	7 470	9,2%
TOTAL déchets ménagers et assimilés	13 101	12 108	12 264	13 182	13 778	4,5%

La quantité totale de déchets collectés a augmenté de 4.5 % après avoir déjà augmenté de 7.5 % en 2018.

La plus forte augmentation concerne les tonnages de la déchèterie (9.2 %).

Les tonnages d'ordures ménagères stagnent après deux années de diminution.

- 6 tonnes

→ ordures ménagères



+ 628 tonnes

→ déchèterie

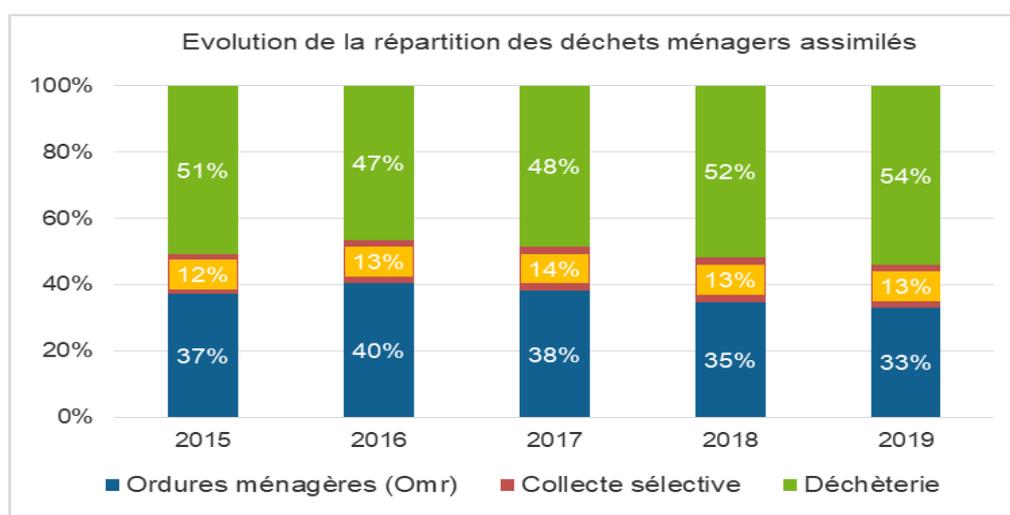


- 26 tonnes

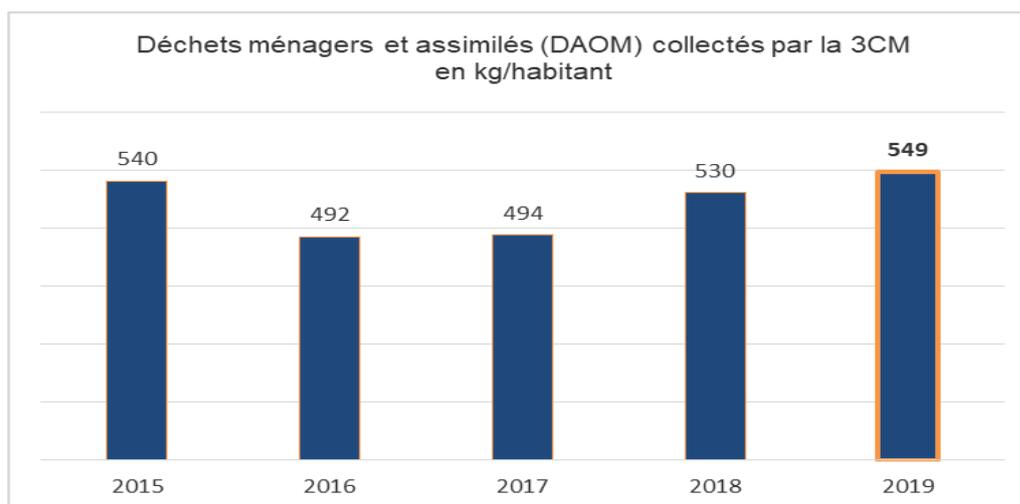
→ tri sélectif (3 flux)



REPARTITION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



EVOLUTION DU RATIO PAR HABITANT



En 2019, l'ensemble des déchets collectés sur le territoire de la 3CM représente **549 kilos par habitant**, chiffre en augmentation de 3.6 % par rapport à l'année 2018 où l'augmentation avait été de 7.3 % par rapport à l'année précédente.

6 Les faits marquants

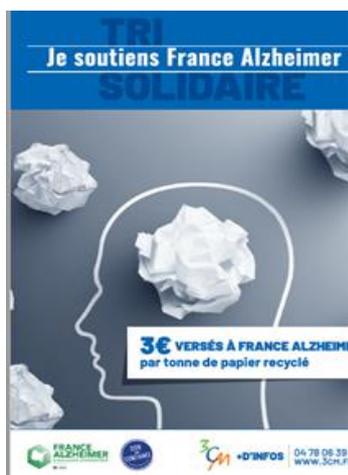
👉 Janvier 2019. Démarrage **nouveau marché de collecte des bornes papiers (bleues) et emballages (jaunes)**



Nouveau prestataire



👉 Mars 2019. Signature d'une **convention de partenariat avec France Alzheimer** pour le tri du papier



MONTLUEL Politique locale

Ils trient leurs déchets pour France Alzheimer

Jeudi soir, un partenariat a été signé entre la communauté de communes de Montluel et de la Côteire (3CM) et l'association France Alzheimer 01. Trois euros par tonne de papiers collectés seront reversés à cette association. C'est une première dans le département.

En 2018, 447 tonnes de papiers ont été collectées. L'objectif, en rendant le tri solidaire, est d'augmenter le tonnage dans les points d'apport volontaires. Aujourd'hui, on estime que 270 tonnes de papiers se retrouvent, chaque année, dans les ordures ménagères et ne sont pas recyclées.

Trois euros par tonne de déchets

Philippe Guillot-Vignot, président de la communauté de commune et vice-président en charge des déchets qui a porté le dossier, et François Fitoussi, président départemental de France Alzheimer, ont signé cette convention. Sur toutes les bornes de tri du papier, une affiche va être apposée, signalant le don de 3 euros par tonne pour que la population soit informée.

François Fitoussi a noté la satisfaction de l'association départementale France Alzheimer

quand elle a été contactée par la 3CM. Il souligne la gratuité absolue pour toutes les personnes qui font appel à cette association. Les aidants de malades d'Alzheimer peuvent bénéficier de conseils de psychologues, de réunions de groupes et de formations. Une antenne existe à Miribel.

Ce n'est pas le premier partenariat que fait la 3CM. Depuis 2006, elle est en partenariat avec la Ligue contre le cancer et reverse Ventros par tonne de verre collecté. Une augmentation du tri de 16,2 %, en 2018, a permis de

7000
C'est le nombre de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer dans le département de l'Ain.

reverser 2 216 euros à l'association.
Tél. 06.02.32.51.19

La signature de la convention entre la communauté de commune et l'association France Alzheimer, en présence de Philippe Guillot-Vignot (à droite). Photo Frédérique GUILLET

👉 Mars 2019. **Séminaire ORGANOM**

Réflexion stratégique sur l'avenir du syndicat de traitement.

Forte augmentation des tarifs à venir :

- Coût de traitement à la tonne des ordures ménagères
- Contribution à l'habitant



➤ **Juin 2019. Distribution de compost de l'usine OVADE d'ORGANOM pour sensibiliser la population au devenir des ordures ménagères.**



20 000 litres distribués.
Communication sur les indésirables d'OVADE : verre, piles, déchets spéciaux



➤ **Juin et novembre 2019. Collecte d'amiante des particuliers.**

LA BOISSE Environnement
La déchetterie a installé une collecte de l'amiante

Samedi 15 juin avait lieu la première collecte d'amiante mise en place à la déchetterie du Moulin à La Boisse par la communauté de communes (3CM).

Quelque 26 habitants s'étaient inscrits pour venir déposer de l'amiante dans la collecte installée à la déchetterie du Moulin.

« Je suis venue déposer de l'amiante qui était stockée dans mon jardin depuis quatre ans et dont je ne savais pas quoi faire, raconte Karine, de Balan. Je m'étais renseignée mais les organismes privés l'acceptant étant payants je ne m'en étais pas débarrassée. Ici c'est gratuit. »

Quatre tonnes d'amiante déposées

Les usagers ont respecté les consignes de dépôt de ce matériau dangereux, pas plus de 20 plaques par dépôt, qui devaient arriver emballées sur la zone spécialement aménagée et déchargées avec un masque de sécurité sous la conduite d'un agent habilité. La benne équipée



Les plaques de fibrociment sont soigneusement rangées dans la benne équipée d'un sac étanche. Photo Progreff/Éléonore GUILLET

d'un body bag (grand sac étanche) a été soigneusement fermée avant son départ vers un centre habilité à Roche-la-Mollière (Loire). Quatre tonnes d'amiante ont été déposées, essentiellement des plaques de fibrociment.

La prochaine collecte aura lieu le 25 novembre, sept usagers sont déjà inscrits. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 octobre. Renseignements et inscription auprès de la 3 CM au 04 78 06 39 37.

18.5 tonnes collectées sur les 2 journées de collecte organisées en 2019



➤ **Nouvelle version du guide pratique des déchets ménagers**



Plus d'informations sur le devenir des déchets et sur la prévention.



Deuxième partie :
LES INDICATEURS
TECHNIQUES DE
TRAITEMENT

En quoi consiste le traitement des déchets ?

Le traitement est l'étape après la collecte. Il désigne l'ensemble du processus de distribution d'un déchet en direction du lieu de transformation ou de stockage approprié. Il peut s'agir de valorisation matière (recyclage, compostage...), de valorisation énergétique (incinération) ou d'élimination en installation de stockage des déchets ultimes (enfouissement).

1 Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères collectées sur le territoire de la 3CM sont déchargées sur un quai de transfert situé à La Boisse. Elles sont ensuite acheminées en semi-remorque jusqu'au centre de traitement de la Tienne situé à Viriat.

Le traitement des OMr est délégué à ORGANOM, syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers, qui traite les déchets de 350 000 habitants du département de l'Ain.

www.organom.fr

Depuis l'été 2015, OVADE, unité de valorisation bio-énergétique des déchets a été mise en service par ORGANOM sur le site de la Tienne à Viriat.

Cette usine comprend un tri mécano-biologique des déchets, un procédé de méthanisation et de compostage. A partir des ordures ménagères collectées, le centre de traitement OVADE permet ainsi, de :

- produire du compost riche en matière organique,
- valoriser les matériaux, notamment les métaux ferreux,
- transformer le biogaz en électricité et chaleur.



Grâce à cette usine de traitement, 50 % des ordures ménagères sont détournées de l'enfouissement.



TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OMr) DE LA 3CM

Bilan de valorisation 2019 de l'unité de méthanisation

Tonnage OMR OVADE	Tonnage OMR enfouis	Total OM	Tonnage refus éliminés en CSDU *	Métaux valorisés	Tonnage de compost produit	Tonnage de compost valorisé et utilisé
58 028	4 798	62 827	29 720	427	17 135	15 664

* CSDU = Centre de Stockage des Déchets Ultimes

Mode de valorisation du biogaz produit par l'unité

Electricité	Chaleur	Biogaz
10 398 459 kWh	3 806 MWh	5 581 670 Nm3

2 Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

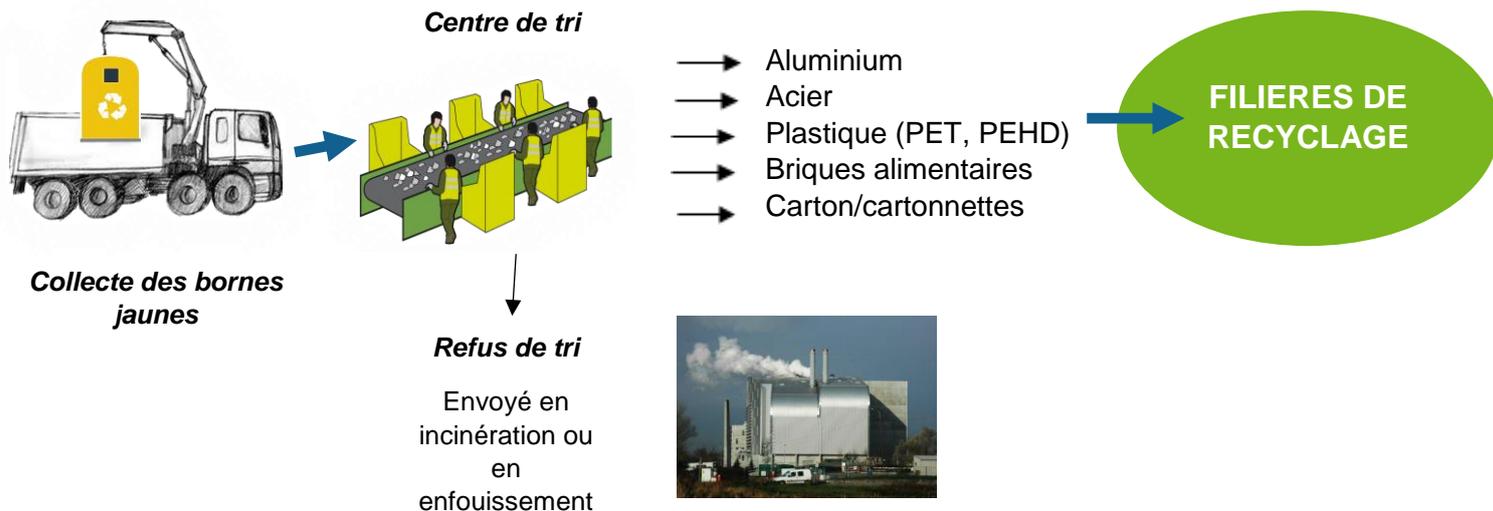
Après la collecte, le papier et les emballages ménagers triés par les habitants de la 3CM et déposés dans les points d'apports volontaires sont transportés jusqu'au centre de tri DIGITALE à Rillieux-la-Pape. Ils sont alors séparés par catégories de matériaux puis expédiés vers des filières de recyclage. Les refus de tri (déchets non conformes aux consignes de tri retrouvés dans les emballages) sont orientés vers un incinérateur ou enfouis.



Le verre ménager, trié par les habitants et déposé dans les colonnes de tri, est quant à lui livré sur l'usine SIBELCO à Andrézieux (Loire). Dans cette usine sont extraits tous les indésirables (métaux, porcelaine...) et le verre est brisé en petits morceaux pour former le calcin. Ce calcin est ensuite expédié à l'usine VERRALIA située à Saint Romain le Puy (Loire) pour être fondu dans les fours verriers et transformé en de nouveaux emballages en verre.



FONCTIONNEMENT SIMPLIFIE DU CENTRE DE TRI (pour le flux emballages ménagers)



DESTINATION DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE DE LA 3CM :

FLUX	CENTRE DE TRI	MATERIAUX RECYCLES (envoyés chez le repreneur)	Repreneur	Type de valorisation	Tonnage expédié aux recycleurs en 2019
Matières sorties du centre de tri pour le compte de la 3CM 	Véolia Rillieux la Pape	Acier	Arelor Mittal (sites de Fos sur Mer et Dunkerque)	Matière (métallurgie)	38,5
		Aluminium	Regal Affimet 60200 COMPIEGNE	Matière (métallurgie)	2,0
		Briques alimentaires	-	Matière	0,0
		Plastiques	PAPREC	Matière(plasturgie)	60,7
		Carton/cartonnettes	PAPREC	Matière (cartonnerie)	278,2
		Refus de tri	Incinérateur et enfouissement	Energétique (incinérateur)	176,5
Papier 	Paprec St Priest jusqu'au 3/09/218 puis Véolia Rillieux la Pape	Papier	VEOLIA	Matière (papeterie)	321,3
Verre 	Sibelco Andrézieux (42)	Verre	VERRALIA 42610 ST ROMAIN LE PUY	Matière (emballages en verre)	800,6

3 Le traitement des déchets collectés en déchèterie

Les déchets déposés en déchèterie sont évacués dans une filière de traitement adaptée.

DESTINATION DES DECHETS ISSUS DE LA DECHETERIE DE LA 3CM

DECHETS	TYPE DE TRAITEMENT	DESTINATION / REPRENEUR
CARTON	Valorisation matière	Centre de tri Véolia (69 Meyzieu)
BOIS	Valorisation matière	DBS (69 Colombier Saugnieu)
FERRAILLE	Valorisation matière	BUTIN TERRIER (01 Dagneux)
GRAVATS	Enfouissement (remblais)	Ain Rhône Granulats (01 Balan) /DBS (38 Colombier Saugnieu)
ENCOMBRANTS	Enfouissement	DBS (69 Colombier Saugnieu) puis centre enfouissement SUEZ à Grenay (38)
MOBILIER	Valorisation matière (bois, ferraille..) et énergétique (incinération)	MARCELPOIL (01 Ambérieu en Bugey). Centre de regroupement ECOMOBILIER
DECHETS VERTS	Valorisation organique (compost)	STEP des Iles (01 Niévroz) /Dombes Compost (01 Montluel)
PVC	Valorisation matière	DBS Colombier Saugnieu
PLATRE	Valorisation matière	DBS (69 Colombier saugnieu)
DDS (déchets diffus spécifiques)	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	SARPI La Talaudière (42 La Talaudière) et CHIMIREC (39 Montmorot). Centres de regroupement
Ecrans	Valorisation et énergétique (incinération en installations spécialisées)	SIBUET (73 Chamoux sur Gelon) / GALLOO (28 Vernouillet) pour les écrans plats
Petits appareils électriques	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	SUEZ DEEE (69 Feyzin)
Gros électroménagers froid	Valorisation et énergétique (incinération en installations spécialisées)	TERECOVAL (73 La Chambre)
Gros électroménagers hors froid	Valorisation matière et énergétique (incinération en installations spécialisées)	PURFER (69 St Pierre de Chandieu)
HUILE DE VIDANGE	Regénération et valorisation énergétique	Faure (38 Luzinay)
HUILE DE FRITURE	Traitement de l'huile pour fabrication de bio-carburant	Bioval Hule (91 Etampes)
PILES	Valorisation matière et énergétique	Centre de tri LDCA (39 Bletterans)
LAMPES	Valorisation matière et énergétique	ARTEMISE recyclage (10 Vulaines)
TEXTILES	Réemploi et valorisation matière	Le Relais /Sols'Tisse
PNEUS	Valorisation matière (granulats) ou énergétique (cimenterie)	TFM pneus (01 TREVOUX) collecteur ALIAPUR
CARTOUCHES D'ENCRE	Valorisation matière	LVL (44 La Chevrolière)
CAPSULES NESPRESSO	Valorisation matière et organique (compost)	COVED (94 Rungis)
CAPSULES TASSIMO	Valorisation matière	Terracycle (48 Mende)



Zoom sur le recyclage des tubes et lampes

Les tubes et les lampes sont repris par ECOSYSTEM, l'éco-organisme à but non lucratif, organisant la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques, des ampoules et des extincteurs.

Les lampes et tubes sont composés à 91.3 % de verre, plastiques, métaux ferreux et non ferreux.



- **Les métaux ferreux** et non ferreux sont recyclés à 100 %. Le fer, l'aluminium et le cuivre proviennent principalement des contacts et des culots.
- **Le verre** est recyclé pour la fabrication de verre et de tube fluorescent, d'isolant ou d'abrasif (papier de verre).
- **Les plastiques** sont éliminés du fait de la présence de retardateurs de flammes bromés (produit toxique).
- **Autres**
Les poudres fluorescentes qui recouvrent l'intérieur des tubes et de certaines lampes peuvent être récupérées car elles contiennent des terres rares.
Le mercure, métal toxique difficile à neutraliser, est traité dans des installations spécialisées puis neutralisé.



Troisième partie :
LES INDICATEURS
FINANCIERS

1 Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

COMPETENCES 3CM	MODE D'EXPLOITATION	PRESTAIRE
Ordures ménagères résiduelles		
Collecte	Régie	
Traitement	Délégation	Syndicat ORGANOM
Collecte sélective (emballages, papier, verre)		
Collecte (emballages, papier)	Prestations de service	Ecodechets
Collecte (verre)	Prestations de service	Guérin
Tri, conditionnement (emballages et papier)	Prestations de service	Véolia
Déchèterie		
Exploitation du site	Régie	
Collecte et traitement des déchets	Prestations de service	Trigenium/Sarpi

2 Principales prestations de service

Marché de prestation	Montant des prestations exercice 2019 (€ HT)	Montant des prestations exercice 2018 (€ HT)	Evolution
Collecte sélective (emballages, papier, verre)			
Collecte des emballages et papier	107 735 €	134 346 €	-19,8%
Collecte du verre	34 518 €	29 808 €	15,8%
Tri, conditionnement des emballages et papier	109 897 €	107 672 €	2,1%
Déchèterie			
Mise à disposition, transport des bennes et traitement des déchets banals	288 526 €	172 489 €	67,3%
Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux spécifiques (DDS)	32 546 €	26 246 €	24,0%



- Le coût de la collecte des emballages et du papier a fortement diminué » (-19.8 %) n raison de la diminution des tarifs unitaires (€/tonne) du marché ayant démarré en octobre 2018 et la mise en place d'une benne pour les emballages à la déchèterie.
- Le coût de la collecte du verre a augmenté de 16 % (malgré une diminution des tonnages collectés) en raison de l'augmentation du tarif du prestataire dans le cadre du nouveau marché ayant débuté en octobre 2018 (+ 19.5 %)
- La forte augmentation du coût du marché de collecte des déchets banals s'explique par :
 - L'intégration dans ce marché du traitement des encombrants, du plâtre et du PVC qui était facturé par Organom jusqu'au 30 septembre 2018.
 - L'augmentation du tonnage global (9.2 %) et de la part des encombrants, déchet le plus coûteux.
 - L'ajout de nouvelles prestations : collecte des emballages et de l'amiante.

Aides publiques et soutiens versés par les organismes agréés

ORGANISMES	Motif du soutien	Soutiens perçus en 2019	Soutiens perçus en 2018
OCAD3E	Collecte des DEEE	17 151 €	17 895 €
ECODDS	Collecte des DDS	2 633 €	1 542 €
ECOMOBILIER	Collecte du mobilier	6 627 €	23 178 €
ECO-TLC	Collecte des textiles	2 473 €	2 433 €
CITEO	Collecte du papier et des emballages	187 252 €	190 349 €
Total des soutiens perçus		216 136 €	235 397 €

Le montant total des soutiens a diminué de 8.1 %.

La diminution des soutiens ECOMOBILIER provient du fait que les soutiens versés en 2018 correspondaient à un soutien de compensation pour l'absence de benne ECOMOBILIER en 2016 et 1er semestre 2017. La filière ECOMOBILIER étant opérationnelle en 2018 (avec une prise en charge directe des coûts de transport et de traitement par l'éco-organisme), le soutien financier a donc diminué au profit d'un soutien opérationnel.



3 Recettes perçues au titre de la valorisation (revente des matériaux)

Origine des recettes	2019	2018
Vente des matières issues du tri des emballages	41 341 €	39 769 €
Vente du papier	31 548 €	17 957 €
Vente du verre	24 794 €	24 178 €
Vente du carton et de la ferraille issus de la déchèterie	42 604 €	20 435 €
Total des ventes perçues	140 287 €	102 339 €

Les recettes de revente de matière ont augmenté de 37 %.

L'augmentation de ces recettes est due à l'instauration de prix planchers pour la reprise de la ferraille, du carton et du papier dans les marchés de rachat de matière renégociés fin 2018.

4 Coût du service

Le tableau suivant présente le coût total du service (frais de structure inclus) par flux de déchets en € HT.

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
Ordures ménagères	1 114 853 €	1 151 991 €	1 174 796 €	1 174 828 €	1 228 567 €	4,6%
Tri sélectif	356 043 €	385 896 €	401 804 €	428 336 €	414 783 €	-3,2%
Déchèterie	561 577 €	535 597 €	519 417 €	592 597 €	593 849 €	0,2%
CET Morencin	27 887 €	7 673 €	12 710 €	10 837 €	10 080 €	-7,0%
TOTAL	2 060 359 €	2 081 157 €	2 108 727 €	2 206 598 €	2 247 279 €	1,8%

Pour 2019, le coût total du service de gestion des déchets ménagers et assimilés s'élève à 2 247 279 € HT, chiffre en hausse de 1.8 % par rapport à 2018 (+ 40 681 €).

La contribution à l'habitant versée à Organom a augmenté de 25 217 € entre 2018 et 2019.

L'augmentation du coût de traitement des ordures ménagères facturé par Organom (117 € HT/tonne au lieu de 115 € HT/tonne) a généré un surcoût de 9 110 € HT.

Le détail des coûts par poste peut être visualisé dans la matrice comptacoût 2019 jointe au document en annexe 2

5 Financement détaillé du service

Les résultats présentés sont issus de la matrice « compta-coûts », outil de comptabilité analytique conçu par l'ADEME et utilisé par la 3CM depuis 2009. La matrice comptacoût 2019 de la 3CM a été validée par le cabinet AWIPLAN diligenté par l'ADEME pour procéder au contrôle et à la validation des matrices des coûts

Cette méthode permet de classer les dépenses et recettes par flux de déchets et d'évaluer les coûts réels de gestion du service.

Les matrices des coûts 2018 et 2019 sont jointes en **annexe 2**.

	2017	2018	2019
Coût total € HT	2 108 727 €	2 206 598 €	2 247 279 €
TVA acquittée	159 259 €	156 751 €	171 715 €
Coût Total € TTC	2 267 986 €	2 363 349 €	2 418 994 €
Revente matériaux	93 339 €	102 339 €	140 287 €
Soutiens eco-organismes	233 850 €	235 397 €	216 136 €
Autres	1 404 €	1 200 €	11 700 €
Total recettes d'exploitation	328 593 €	338 936 €	368 123 €
Entrées déchèterie	20 290 €	23 685 €	28 485 €
Redevance spéciale	109 268 €	133 488 €	97 156 €
TEOM	1 643 968 €	1 690 629 €	1 756 403 €
Total taxes	1 773 526 €	1 847 802 €	1 882 044 €
Compensation budget général	165 868 €	176 611 €	168 827 €
Taux de couverture TEOM	72%	72%	73%
Taux de couverture taxes et produits	93%	93%	93%

Au global, le coût du service pour l'année 2019 s'élève à 2 418 994 € TTC, montant en augmentation de 2.4 %.

- Les recettes de vente de matériaux ont augmenté de 37 %
- Les montants perçus des éco-organismes ont diminué en raison d'une reprise de 17 223 € par CITEO sur le soutien financier 2017 en raison d'une erreur de déclaration d'Organom sur la valorisation de l'acier issu du tri de l'usine OVADE.
- Le montant des recettes issues de la redevance spéciale ont diminué de 36 332 €. Cette diminution s'explique notamment :
 - Par le paiement de 2 redevances spéciales sur l'année 2018 (années 2017 et 2018) par le plus gros contributeur (au total 21 873 €) qui n' pas versé de redevance spéciale sur l'année 2019.
 - La diminution du montant de RS du Lycée de la Côtère (- 4 674 €) qui depuis 2019 ne remet plus ses ordures ménagères à la 3CM.
 - Le paiement sur l'exercice 2020 de plusieurs redevances 2019.
- Les recettes perçues au titre de la TEOM ont augmenté de 3.6 % sans augmentation du taux.

Le coût total du service est financé à hauteur de :

- 73 % par la TEOM
- 93 % par l'ensemble des recettes du service (recettes d'exploitation et taxes)
- 7 % par le budget général

6 Les indicateurs de coût.

Coûts complets à la tonne

Le coût complet à la tonne correspond à l'ensemble des charges (structure, prévention, collecte, traitement...) ramené à la tonne collectée.

105.86

	3CM 2018	Coût complet médian Référentiel ADEME 2017 *
Coût complet OMr € HT/T	257,7 €	259,0 €
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 197 et 348 €/T</i>
Coût complet verre € HT /T	98,4 €	68,0 €
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 43 et 96 €/T</i>
Coût complet emballages et papier € /T /an	363,4 €	378,0 €
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 283 et 535 €/T</i>
Coût complet déchèterie € /hab /T (hors gravats)	120,7 €	122 €
<i>80% des collectivités</i>		<i>entre 77 et 191 €/T</i>
*Coût de référence pour habitat mixte-rural (typologie 3CM)		

Coûts aidés à la tonne

Le coût aidé à la tonne correspond au coût complet moins les recettes issues des ventes de matériaux, des soutiens des sociétés agréées (éco-organismes) et les aides ramené à la tonne.

Il s'agit donc du coût à la tonne restant à la charge de la collectivité après déduction des aides et soutiens perçus.



	3CM 2019	Référentiel national des coûts du SPGD année 2016 (rapport d'étude de l'ADEME juillet 2019) *
Coût aidé OMr € HT /T	259,2 €	245,0 €
Coût aidé verre € HT /T	40,2 €	32,0 €
Coût aidé emballages et papier € HT /T	96,7 €	145,0 €
Coût aidé déchèterie € HT/T (hors gravats)	93,1 €	109,0 €
* Coût aidé médian pour l'habitat mixte-rural		

Ce tableau illustre l'intérêt financier du tri, le coût aidé à la tonne des ordures ménagères étant plus de six fois supérieur à celui du verre et plus de deux fois supérieur à celui des emballages et du papier.

Coût aidé à l'habitant

Le coût aidé à l'habitant

Ensemble des charges (structure, collecte, traitement...) moins les ventes de matériaux, les soutiens des sociétés agréés (éco-organismes) et les aides.

Il s'agit du coût restant à la charge de la collectivité après déduction des recettes, des aides et soutiens perçus.

Le coût aidé HT tous flux de la 3CM pour l'année 2019 est de 74.9 €/habitant (75.1 €/habitant en 2017)

Pour les collectivités de typologie « mixte à dominante rurale », le coût aidé médian en région AURA est de **92 € HT /habitant** .

Type	Rural	Mixte-rural	Mixte-urbain	Urbain	Touristique	Sur la région
Nb de collectivités	7	25	8	8	9	57
Coût aidé tous flux €HT/hab. (médiane)	90	92	88	95	135	91*
50 % des collectivités	Entre 70 et 123	Entre 76 et 102	Entre 67 et 93	Entre 87 et 96	Entre 128 et 170	Entre 80 et 117
80 % des collectivités	Entre 66 et 126	Entre 67 et 113	Entre 62 et 102	Entre 87 et 105	Entre 124 et 260	Entre 67 et 128
Référentiel ADEME ¹ 2016 : nb collectivités	126	115	33	48	29	351
Référentiel ADEME 2016 : coût aidé tous flux en €HT/hab.	75 (64 à 87)**	86 (73 à 100)**	93 (85 à 100)**	89 (81 à 102)**	147 (118 à 176)**	92.5 (72 à 102)**

* : Valeur moyenne régionale (pondérée)

** : résultats pour 50 % des collectivités

Tableau extrait du référentiel Auvergne Rhône-Alpes des coûts 2018 de la gestion des déchets page 8

→ A l'échelle nationale, le coût aidé HT médian des collectivités de typologie mixte à dominante rural est de **85.9 € HT/habitant**



Tableau extrait du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (édition 2019)

→ Pour l'ensemble des collectivités (toute typologie confondue), le coût moyen aidé est de **90.78 € HT/habitant en région Auvergne Rhône-Alpes** (référentiel Auvergne Rhône-Alpes des coûts 2018 de la gestion des déchets page 7)

Ce coût est inférieur à la moyenne nationale qui se situait à 92.5 €HT/hab. en 2016.

Annexe 1

LISTE DES AIRES DE TRI



Emplacement des Points d'Apports Volontaires pour le tri sur le territoire de la 3CM

Commune	N°	Lieu
Balan	1	Place du Longevent (salle polyvalente)
	2	RN 84
	3	Arrêt bus, Front de Bandière
	4	Le Stade *
Béligneux	5	Place de la Mairie *
	6	Cimetière *
	7	Salle de danse
	8	Cité des Pins
	9	Cimetière de Chanes *
	10	Gare de la Valbonne
	11	Chemin des Bruyères
	12	Cité des Bains(privé)
	13	Lieu-dit "LE FOLU"*
Bressolles	14	Parking salle polyvalente
	15	Le Bonnet
Dagneux	16	Place du 12 juin 1944 *
	17	Rue du Mollard (depuis le 13/05/14)
	18	Chemin de Marigneux (collège)
	19	Rue du Cottey
	20	Rue du Renom (cimetière)
	21	Route de Ste Croix *
	22	Bd Robert Schuman
	23	Rue des Lilas (ex. Platanes)
	24	Lac Neyton (<u>borne verre uniquement</u>)
25	Local technique mairie	
La Boisse	26	Rue du Pré Mayeux
	27	Parking de la Mairie *
	28	Montée de Tramoyes
	29	Le Stade (ex.Rte des Gravelles)
	30	Rue de la Meule
	31	Rue des Albanières (bricomarché)
	32	Déchèterie *
Montluel	33	Rue du Loup (derrière gymnase)
	34	Parking des Tennis (rte de Jailleux)
	35	Chemin Henry IV
	36	Promenade des Tilleuls (marché)
	37	Rue des Peupliers
	38	Allée des Saules
	39	Allée des Lilas (ex. Hortensias)
	40	Step Cordieux
	41	Lieu dit La Fabrique
	42	Romanèche
	43	Chemin du Gabet
	44	Allée des Muguets
Nievroz	45	Chemin des Moines (depuis le 27/02/15)
	46	Carrefour D61
	47	Hameau des Sablons *
	48	Les Tuileries Brotteaux (<u>borne verre uniquement</u>)
	49	Face camping vers étangs (<u>borne verre uniquement</u>)
Pizay	50	Place de Pizay *
	51	Rte de Bourg RD22
Ste Croix	52	RD61 avant la Sereine *

* PAV équipés d'une borne textile

Annexe 2

MATRICE DES COUTS AGREGES

2019

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (807) - Matrice 2019
Coûts agrégés en € HT

Année 2019 Montants en euro HT			Flux des déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Autres services	
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	58 676,00	6 585,00	32 610,00	50 595,00	2 516,00	---	150 982,00
		Communication	260,00	5 339,00	14 478,00	622,00	---	---	20 699,00
		TOTAL Fonctionnelles	58 936,00	11 924,00	47 088,00	51 217,00	2 516,00	---	171 681,00
	Techniques	Prévention	2 397,00	159,00	318,00	1 285,00	---	---	4 159,00
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	18 752,00	80 979,00	---	---	---	99 731,00
		Collecte	389 041,00	34 563,00	107 915,00	207 671,00	---	---	739 190,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	389 041,00	53 315,00	188 894,00	207 671,00	---	---	838 921,00
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	246 097,00	---	110 123,00	8 328,00	---	---	364 548,00
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	---
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	33 560,00	---	---	33 560,00
		Autres charges	---	2 471,00	491,00	3 185,00	7 564,00	---	13 711,00
		[REG]	---	---	---	---	---	---	---
		Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	288 603,00	---	---	288 603,00
TOTAL Techniques	637 535,00	55 945,00	299 826,00	542 632,00	7 564,00	---	1 543 502,00		
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			696 471,00	67 869,00	346 914,00	593 849,00	10 080,00	---	1 715 183,00
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			532 096,00	---	---	---	---	---	532 096,00
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	24 794,00	72 890,00	42 604,00	---	---	140 288,00
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Énergie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	24 794,00	72 890,00	42 604,00	---	---	140 288,00
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	---	---	8 000,00	2 500,00	1 200,00	---	11 700,00
	TOTAL Industriels	---	24 794,00	80 890,00	45 104,00	1 200,00	---	151 988,00	
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	2 350,00	10 886,00	174 016,00	26 411,00	---	2 473,20	216 136,20
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	---	---	---	---
Subventions de fonctionnement		---	---	---	---	---	---	---	
Aides à l'emploi		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Aides		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Produits			2 350,00	35 680,00	254 906,00	71 515,00	1 200,00	2 473,20	368 124,20
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		95 176,00	5 400,00	29 915,00	39 812,00	1 412,00	---	171 715,00
	Contribution des usagers	TEOM	1 756 403,00	---	---	---	---	---	1 756 403,00
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	97 156,00	---	---	28 485,00	---	---	125 641,00
	TOTAL Contribution des usagers	1 853 559,00	---	---	28 485,00	---	---	---	1 882 044,00
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---
TOTAL Contributions			1 853 559,00	---	---	28 485,00	---	---	1 882 044,00

Annexe 3

**MATRICE DES COUTS A LA
TONNE 2019**

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (807) - Matrice 2019
Coûts agrégés en € HT par tonne avec gravats

Année 2019 Montants en euro HT / tonne			Flux des déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Autres services	
Ratio en kg collecté/habitant			181,00	32,00	38,00	224,00		6,00	481,00
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	12,88	8,23	34,28	9,02	0,21	---	12,67
		Communication	0,06	6,67	15,22	0,11	---	---	1,74
		TOTAL Fonctionnelles	12,94	14,89	49,49	9,13	0,21	---	14,41
	Techniques	Prévention	0,53	0,20	0,33	0,23	---	---	0,35
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	23,42	85,12	---	---	---	56,92
		Collecte	85,41	43,17	113,43	37,02	---	---	62,03
		TOTAL Collecte et pré-collecte	85,41	66,59	198,54	37,02	---	---	70,40
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	54,03	---	115,75	1,48	---	---	32,79
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	---
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	5,98	---	---	5,98
		Autres charges	---	3,09	0,52	0,57	0,63	---	1,86
		[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	51,44	---	---	51,44
		TOTAL Techniques	139,96	69,88	315,14	96,73	0,63	---	129,52
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)			152,90	84,77	364,64	105,86	0,83	---	143,93
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			116,82	---	---	---	---	---	116,82
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	---
		Matériaux	---	30,97	76,61	7,59	---	---	19,06
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	30,97	76,61	7,59	---	---	19,06
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
	Autres produits	---	---	8,41	0,45	0,10	---	1,78	
	TOTAL Industriels	---	30,97	85,02	8,04	0,10	---	20,64	
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	0,52	13,60	182,91	4,71	---	15,46	17,90
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	---	---	---	---
Subventions de fonctionnement		---	---	---	---	---	---	---	
Aides à l'emploi		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Aides	---	---	---	---	---	---	---		
TOTAL Produits			0,52	44,57	267,93	12,75	0,10	15,46	30,48
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		20,89	6,74	31,44	7,10	0,12	---	14,41
	Contribution des usagers	TEOM	385,60	---	---	---	---	---	385,60
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	21,33	---	---	5,08	---	---	12,36
		TOTAL Contribution des usagers	406,93	---	---	5,08	---	---	185,15
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---
TOTAL Contributions			406,93	---	---	5,08	---	---	185,15

Annexe 4

**MATRICE DES COUTS A
L'HABITANT 2019**

Communauté de Communes de la Côtère à Montluel (807) - Matrice 2019
Coûts agrégés en € HT par habitant

Année 2019 Montants en euro HT / habitant			Flux des déchets						Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Autres services	
Ratio en kg collecté/habitant			181,00	32,00	38,00	224,00		6,00	481,00
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	2,34	0,26	1,30	2,02	0,10	---	6,02
		Communication	0,01	0,21	0,58	0,02	---	---	0,82
		TOTAL Fonctionnelles	2,35	0,48	1,88	2,04	0,10	---	6,84
	Techniques	Prévention	0,10	0,01	0,01	0,05	---	---	0,17
		Collecte et pré-collecte	---	---	---	---	---	---	---
		Pré-collecte	---	0,75	3,23	---	---	---	3,97
		Collecte	15,50	1,38	4,30	8,27	---	---	29,45
		TOTAL Collecte et pré-collecte	15,50	2,12	7,53	8,27	---	---	33,42
		Transfert/Transport	---	---	---	---	---	---	---
		Traitement des déchets non dangereux	9,80	---	4,39	0,33	---	---	14,52
		Stockage de déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---	---
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	1,34	---	---	1,34
		Autres charges [REG]	---	0,10	0,02	0,13	0,30	---	0,55
		Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	11,50	---	---	11,50
		TOTAL Techniques	25,40	2,23	11,95	21,62	0,30	---	61,49
TOTAL Charges (Ne comprend pas les montants saisis dans un regroupement de lignes.)		27,75	2,70	13,82	23,66	0,40	---	68,33	
[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux - Ventes de produits et d'énergie			21,20	---	---	---	---	21,20	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie	---	---	---	---	---	---	
		Matériaux	---	0,99	2,90	1,70	---	---	5,59
		Compost	---	---	---	---	---	---	---
		Energie	---	---	---	---	---	---	---
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	---	0,99	2,90	1,70	---	---	5,59
		Prestations à des tiers	---	---	---	---	---	---	---
		Autres produits	---	---	0,32	0,10	0,05	---	0,47
	TOTAL Industriels	---	0,99	3,22	1,80	0,05	---	6,06	
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	0,09	0,43	6,93	1,05	---	0,10	8,61
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	---	---	---	---	---	---	---
Subventions de fonctionnement		---	---	---	---	---	---	---	
Aides à l'emploi		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Aides		---	---	---	---	---	---	---	
TOTAL Produits		0,09	1,42	10,16	2,85	0,05	0,10	14,67	
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		3,79	0,22	1,19	1,59	0,06	---	6,84
	Contribution des usagers	TEOM	69,98	---	---	---	---	---	69,98
		REOM	---	---	---	---	---	---	---
		Redevance spéciale & facturations usagers	3,87	---	---	1,13	---	---	5,01
		TOTAL Contribution des usagers	73,85	---	---	1,13	---	---	74,98
	Contribution des collectivités		---	---	---	---	---	---	---
TOTAL Contributions		73,85	---	---	1,13	---	---	74,98	

Année 2019 Montants en euro HT / habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet		2,70	13,82	23,66	0,40		
Coût technique	48,95	1,72	10,60	21,86	0,35		83,48
Coût partagé	48,85	1,28	3,67	20,81	0,35	-0,10	74,87
Coût aidé HT	48,85	1,28	3,67	20,81	0,35	-0,10	74,87
TVA acquittée	3,79	0,22	1,19	1,59	0,06		6,84
Coût aidé TTC	52,65	1,50	4,86	22,40	0,41	-0,10	81,71
Montant des contributions	73,85			1,13			74,98

Annexe 5

REFERENTIEL NATIONAL DES COUTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Edition 2019

Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets

ÉDITION
2019

FAITS & CHIFFRES



COLLECTIVITÉS DE TYPOLOGIE D'HABITAT MIXTE À DOMINANTE RURALE



L'échantillon représentant l'habitat rural, est composé de 115 collectivités, soit 4,7 millions d'habitants.

LE COÛT NATIONAL MÉDIAN DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS POUR LES COLLECTIVITÉS MIXTES À DOMINANTE RURALE EST DE **85,9 € PAR HABITANT**.

Pour mémoire, toutes typologies d'habitat confondues, le coût moyen est de 92,5 €.



*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

À NOTER

Une collectivité peut avoir des coûts s'écartant de manière significative de la médiane sans pour autant être atypique.

Les coûts par habitant sont la résultante des charges fixes d'une part, et des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées), d'autre part. En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, le niveau des coûts par tonne collectée.

DE FORTES DISPERSIONS DES COÛTS PAR TONNE SELON LES COLLECTIVITÉS MIXTES À DOMINANTE RURALE

À NOTER

Après déduction des produits, la médiane du coût des RSOM hors verre est environ 2 fois inférieure à celle des OMR.

Coût aidé en € HT/t OMR :
245 € (médiane)
197 € - 321 € (percentiles)

Coût aidé en € HT/t RSOM :
144 € (médiane)
6 € - 354 € (percentiles)

OMR
Ordures ménagères résiduelles

274 €
(médiane*)

213 € - 335 €
(percentiles*)

Verre

67 €
(médiane*)

46 € - 108 €
(percentiles*)

RSOM
hors verre
Recyclables secs des ordures ménagères

419 €
(médiane*)

305 - 607 €
(percentiles*)

Déchets des déchèteries

123 €
(médiane*)

93 € - 166 €
(percentiles*)

Tous flux

206 €
(médiane*)

170 € - 252 €
(percentiles*)

Coût complet en € HT/tonne

*Percentiles : 80 % des collectivités dans cette fourchette de coûts

Les dispersions des coûts entre les collectivités sont liées au niveau de service (adapté aux contraintes des territoires), aux quantités collectées et notamment à la part des tonnages d'OMR et des déchets de déchèteries dans le tonnage global (en raison des coûts par tonne différents pour ces flux).

